



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving  
PWGSC  
33 City Centre Drive  
Suite 480C  
Mississauga  
Ontario  
L5B 2N5  
Bid Fax: (905) 615-2095**

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Water & Waste Water Equipment Maint	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W6837-174612/A	<b>Date</b> 2016-08-26
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W6837-174612	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$TOR-201-7161	
<b>File No. - N° de dossier</b> TOR-6-39033 (201)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2016-09-20</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Ramnarine, Vashti	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> tor201
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (905) 615-2419 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (905) 615-2060
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE Real Properties Operations Detachment Borden 16 Ramillies Road - Building P-154 Borden Ontario L0M 1C0 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Public Works and Government Services Canada  
Ontario Region  
33 City Centre Drive  
Suite 480  
Mississauga  
Ontario  
L5B 2N5

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## TABLE DES MATIÈRES

### DOCUMENT CONTIENT DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

#### PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1. EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ
- 1.2. ÉNONCÉ DES TRAVAUX
- 1.3. COMPTE RENDU
- 1.4. Accords commerciaux

#### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1. INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES
- 2.2. PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS
- 2.3. ANCIEN FONCTIONNAIRE
- 2.4. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS EN PÉRIODE DE SOUMISSION
- 2.5. LOIS APPLICABLES

#### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 3.1. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

#### PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1. PROCÉDURES D'ÉVALUATION
- 4.2. MÉTHODE DE SÉLECTION

#### PARTIE 5 – ATTESTATIONS

- 5.1. ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION
- 5.2. ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION

#### PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1. EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ
- 6.2. ÉNONCÉ DES TRAVAUX
- 6.3. CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES
- 6.4. DURÉE DU CONTRAT
- 6.5. RESPONSABLES
- 6.6. DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES
- 6.7. PAIEMENT
- 6.8. INSTRUCTIONS RELATIVE À LA FACTURATION
- 6.9. ATTESTATIONS
- 6.10. LOIS APPLICABLES
- 6.11. ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS
- 6.12. CLAUSE DU GUIDE DES CCUA
- 6.13. EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

#### LISTE DES ANNEXES

- A Énoncé des travaux
- B BASE DE PAIEMENT
- C SRCL
- D ÉVALUATION DU PRIX

## **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

1. Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
  - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
  - b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
  - c) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
2. On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité industrielle \(PSI\)](http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>).

### **1.2 Énoncé des travaux**

Les travaux à exécuter sont décrits en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

### **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.4 Accords commerciaux**

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

## **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee-s-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat

subséquent.

Le document 2003 (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

## **2.2. Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

## **2.3 Ancien fonctionnaire (S'il y a lieu)**

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

### **Définition**

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#),

1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? Oui ( ) Non ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPPF, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? Oui ( ) Non ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

#### **2.4. Demandes de renseignements - en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 5 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de

soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.5. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### 3.1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique (2 copies papier)
- Section II : Soumission financière (1 copies papier)
- Section III : Attestations (1 copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques

(<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

#### **3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe E Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « E » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### **3.1.2 Exchange Rate Fluctuation**

C3011T (2013-11-06) Exchange Rate Fluctuation

### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 4.1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### 4.1.1 Évaluation technique

##### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les soumissionnaires doivent prouver qu'ils satisfont aux critères obligatoires suivants et doivent fournir les documents nécessaires à l'appui de cette conformité. Si un soumissionnaire ne fournit pas la preuve qu'il possède l'attestation pour les ressources demandées dans sa proposition, celle-ci sera jugée non recevable.

N° de l'article	Critères techniques obligatoires	No de page de la proposition
1	<p><b>Expérience</b></p> <p>Les soumissionnaires potentiels doivent fournir, par écrit, une liste décrivant cinq ans d'expérience de l'inspection, l'entretien et la réparation de matériel de surveillance du traitement de l'eau potable et des eaux usées, dans un environnement dont les conditions et les systèmes sont semblables à ceux de la Base des Forces canadiennes Borden.</p>	
2	<p>Ils doivent également fournir, par écrit, une liste de deux contrats dont la valeur, le contenu et la durée sont semblables. Aux fins d'évaluation, les numéros de contrat et les personnes-ressources constitueront une preuve suffisante</p>	
3	<p>Les soumissionnaires doivent fournir une preuve documentée pour démontrer qu'ils possèdent ce qui suit</p> <p>diplôme en instrumentation industrielle;</p> <p>certificat de mécanicien d'instrument industriel;</p> <p>permis d'électricien industriel</p> <p>des références doivent être fournies afin de démontrer l'expérience acquise dans le domaine de l'étalonnage et de l'entretien des instruments.</p>	
4	<p><b>Soumission la moins-disante</b></p> <p>Une fois le processus d'appel d'offres terminé, le soumissionnaire répondant à tous les critères techniques et ayant présenté la soumission la moins-disante sera retenu.</p>	



## **4.1.2 Évaluation financière**

### **4.1.2.1 Critères financiers obligatoires**

Les soumissionnaires doivent remplir l'annexe B, Base de paiement, et l'annexe D, Évaluation du prix, en dollars canadiens, et les présenter. Le prix doit être fourni pour le besoin ferme et les besoins sur demande pour la période du contrat et la période proposée.

### **4.1.2.2 Clauses du guide des CCUA C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change**

### **4.1.2.3 Évaluation du prix**

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

Le prix utilisé dans l'évaluation sera le total global pour le besoin ferme et le besoin de l'AT (sur demande) pour la période de contrat et la période proposée. Se reporter à l'annexe D, Évaluation du prix.

## **4.2. Méthode de sélection - critères techniques obligatoires**

**4.2.1** Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément à la Politique d'inadmissibilité et de suspension (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## **5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms**

Conformément à la Politique d'inadmissibilité et de suspension (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail ([http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu\\_travail/droits\\_personne/equite\\_emploi/programme\\_contrats\\_federaux.page?&\\_ga=1.152490553.1032032304.1454004848](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848)).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

## PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

*Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.*

### 6.1. EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR ENTREPRENEUR CANADIEN:

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Services Publics et Approvisionnement Canada (SPAC)
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent **TOUS** détenir une cote de **FIABILITÉ** en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de SPAC.
3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité **NE DOIVENT PAS** être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de SPAC.
4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
  - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe C;
  - b) du *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).

### 6.2. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe « A » et à la soumission technique de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_.

#### 6.2.1 Autorisation de tâches

La totalité ou une partie des travaux du contrat seront réalisés sur demande, au moyen d'une autorisation de tâches. Les travaux décrits dans l'autorisation de tâches doivent être conformes à la portée du contrat.

#### 6.2.2. Processus d'autorisation de tâches

La totalité ou une partie des travaux du contrat seront réalisés sur demande, au moyen d'une autorisation de tâches (AT). Les travaux décrits dans l'AT doivent être conformes à la portée du contrat.

Processus d'autorisation des tâches :

1. Le responsable technique fournira à l'entrepreneur une description des tâches au moyen du « Formulaire d'autorisation des tâches DND 626 », ou encore le formulaire « Autorisation de tâches »
2. L'AT comprendra les détails des activités à exécuter, une description des produits à livrer et un calendrier indiquant les dates d'achèvement des activités principales ou les dates de livraison des produits livrables. L'AT comprendra également les bases et les méthodes de paiement applicables, comme le précise le contrat.
3. Dans les 2 jours civils suivant la réception de l'AT, l'entrepreneur doit fournir au responsable technique, autant que possible, le coût total estimatif proposé pour l'exécution des tâches et une

ventilation de ce coût, établie conformément à la Base de paiement du contrat.

4. L'entrepreneur ne doit pas commencer les travaux avant la réception de l'AT autorisée par le responsable technique. L'entrepreneur reconnaît que avant la réception d'une AT le travail effectué sera à ses propres risques.

#### **6.2.3 Limite d'autorisation de tâches**

Le responsable technique peut autoriser les autorisations de tâches individuelles jusqu'à une limite de 10,000.00 \$, taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée incluse, y compris toutes révisions.

Une autorisation de tâches qui dépasserait cette limite doit être autoriser par le l'autorité contractante avant d'être émise.

#### **6.2.4 Obligation du Canada - Portion des travaux réalisée au moyen d'autorisations de tâches**

L'obligation du Canada à l'égard de la portion des travaux qui est réalisée en vertu du contrat au moyen d'autorisations de tâches est limitée au montant total des tâches effectivement réalisées par l'entrepreneur.

#### **6.2.5 Autorisation de tâches - ministère de la Défense nationale**

Le processus d'autorisation de tâches sera administré par ministère de la Défense nationale (MDN), Tech Services Construction Engineering. Ce processus comprend la surveillance, le contrôle et le rapport des dépenses dans le cadre du contrat avec des autorisations de tâches à l'intention de l'autorité contractante

#### **6.2.6 Rapports d'utilisation périodiques - Contrats avec autorisation de tâches**

L'entrepreneur doit compiler et tenir à jour des données sur les services fournis au gouvernement fédéral, conformément à l'autorisation de tâches approuvée émise dans le cadre du contrat.

L'entrepreneur doit fournir ces données conformément aux exigences d'établissement de rapports précisées ci-dessous. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée. Si aucun service n'a été fourni pendant une période donnée, l'entrepreneur doit soumettre un rapport portant la mention " NÉANT ".

Les données doivent être présentées tous les « trimestres » à l'autorité contractante.

Voici la répartition des trimestres :

premier trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;  
deuxième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.  
troisième trimestre : du 1er avril au 30 juin  
quatrième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;

Les données doivent être présentées à l'autorité contractante dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

#### **Exigence en matière de rapport - Explications**

Il faut tenir à jour un dossier détaillé de toutes les tâches approuvées pour chaque contrat avec une autorisation de tâches (AT). Le dossier peut comprendre (l'autorité contractante peut modifier le texte, s'il y a lieu) :

Pour chaque AT autorisée:

- i. le numéro de la tâche autorisée ou le numéro de révision de la tâche;
- ii. le titre ou une courte description de chaque tâche autorisée;
- iii. le coût estimatif total précisé dans l'AT autorisée de chaque tâche, TPS ou TVH en sus;

- iv. le montant total, TPS ou TVH en sus, dépensé jusqu'à maintenant pour chaque AT autorisée;
- v. dates de début et de fin de chaque AT autorisée;
- vi. l'état actuel de chaque AT autorisée, (s'il y a lieu).

Pour toutes les AT autorisées:

- i. Le montant (TPS ou TVH en sus) précisé dans le contrat (selon la dernière modification, s'il y a lieu) de la responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur pour toutes les AT autorisées;
- ii. le montant total, TPS ou TVH en sus, dépensé jusqu'à présent pour toutes les AT autorisées.

### **6.3. Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat* (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **6.3.1 Conditions générales**

2010C (2016-04-04), Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **6.4. Durée du contrat**

#### **6.4.1 Période du contrat**

La période du contrat est de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 31 octobre 2017 inclusivement.

#### **6.4.2 Option de prolongation du contrat**

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus 4 période supplémentaire(s) de 1 année chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins 14 jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

### **6.5. Responsables**

#### **6.5.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est :

Vashti Ramnarine  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Région de l'Ontario - Approvisionnements  
33, promenade City Centre, pièce 480  
Mississauga (Ontario) L5B 2N5  
Téléphone : 905-615-2419  
Télécopieur : 905-615-2060  
Courriel : [vashti.ramnarine@pwgsc-tpsgc.gc.ca](mailto:vashti.ramnarine@pwgsc-tpsgc.gc.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

## 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

## 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

## 6.6 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

## 6.6. Paiement

### 6.6.1 Base de paiement - prix ferme

Pour les travaux décrits à la clause 2.1, Besoin ferme, ci-dessus (dans PARTIE 6) et à l'annexe A

À condition de remplir de façon satisfaisante ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme, selon un montant total de \_\_\_\_\_\$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Pour la portion des travaux faisant l'objet d'un prix ferme seulement, le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.6.2 Base de paiement - Prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot ferme - Autorisations de tâches

Pour les travaux décrits à la clause 2.2, Besoin nécessitant une AT ou besoin sur demande, ci-dessus (dans PARTIE 6) et de l'annexe A

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu de l'autorisation de tâches (AT) approuvée, l'entrepreneur sera payé un (des prix unitaire(s) ferme(s) conformément à la Base de paiement, dans l'annexe B, comme précisé dans l'AT approuvée. Les droits de douane sont inclus, et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux

### **6.6.3 Limite des dépenses - Total cumulatif de toutes les autorisations de tâches**

1. La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur dans le cadre du contrat pour toutes les autorisations de tâches autorisées, y compris toutes révisions, ne doit pas dépasser la somme de \_\_\_\_\_\$. Les droits de douane sont inclus, et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.
2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins qu'une augmentation ait été approuvée, par écrit, par l'autorité contractante.
3. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
  - a. lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
  - b. quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou
  - c. dès que l'entrepreneur juge que la somme est insuffisante pour l'achèvement des travaux requis dans le cadre des autorisations de tâches, y compris toutes révisions, selon la première de ces conditions à se présenter.
4. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

### **6.6.4 Limitation des dépenses**

1. La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de \_\_\_\_\_\$. Les droits de douane \_\_\_\_\_(insérer « sont inclus », « sont exclus » ou « font l'objet d'une exemption ») et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.
2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
  - a. lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
  - b. quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou
  - c. dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux,selon la première de ces conditions à se présenter.
3. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette

information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

#### **6.6.5 Paiements multiples**

H1001C (2008-05-12) Paiements multiples

#### **6.6.6 Clauses du guide des CUA**

C0711C (2008-05-12) Contrôle du temps

A9117C (2007-11-30) T1204 - demande directe du ministère client

#### **6.7. Instructions relatives à la facturation**

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par :

Pour les services d'inspection d'entretien préventif effectués tous les six mois :

(a) une copie du rapport d'entretien préventif semestriel et de la liste des défaillances comprenant la proposition de prix pour les réparations

Pour Besoin nécessitant une autorisation de tâches (TA) ou besoin sur demande

(a) une copie des feuilles de temps à l'appui de la demande de paiement des heures payables;

(b) une copie des factures, des reçus et des pièces justificatives liés à toutes les dépenses directes, notamment le matériel.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

#### **6.8. Attestations**

**6.8.1** Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

#### **6.9. Lois applicables**

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.



Solicitation No. - N° de l'invitation Solicitation No. - N° de l'invitation  
W6837-174612

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W06837-174612

File No. - N° du dossier  
TOR-6-39033

Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur  
TOR201  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME  
TOR-6-39033

#### **6.10. Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010C (2016-04-04) Conditions générales - services (complexité moyenne);
- c) Annexe
  - A; ÉNONCÉ DES TRAVAUX
  - B, Base de paiement;
  - C, Exigences en matière d'assurance
  - D, ÉVALUATION DU PRIXd) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_, clarifiée le \_\_\_\_.

#### **6.11. Assurances**

Clause du Guide des CCUA [G1005C](#) (2008-05-12), Assurances

## **ANNEXE A ÉNONCÉ DES TRAVAUX**

### **Pour l'inspection, l'entretien et la réparation de matériel de surveillance du traitement de l'eau potable et des eaux usées**

#### **1. Contexte**

Le Détachement des opérations immobilières de la Base des Forces canadiennes (BFC) Borden est responsable de l'entretien, de l'inspection et de la réparation de tout le matériel de surveillance du traitement de l'eau potable et des eaux usées de la BFC Borden, en Ontario. Pour s'acquitter de cette responsabilité, il est nécessaire de mettre en place un programme d'entretien et de réparation, et particulièrement, de faire appel à une entreprise d'entretien qualifiée et autorisée dont le personnel technique qualifié et autorisé exécutera toutes les autorisations de tâches d'un contrat de service visant à garantir l'exploitabilité du système à l'appui des unités de la BFC de Borden, en Ontario.

#### **2. Objectif**

Attribuer un contrat en vue d'effectuer des inspections semestrielles, de l'entretien mineur et des réparations normales ou d'urgence au besoin, en respectant rigoureusement les règles, les codes et les normes indiqués en référence.

#### **3. Portée**

- 3.1 Toutes les réparations du matériel de surveillance du traitement de l'eau potable et des eaux usées doivent être approuvées par le responsable du projet et le représentant d'unité.
- 3.2 Tout écart par rapport aux devis, dessins, directives et documents de référence doit être approuvé par le responsable du projet avant l'installation, ainsi que mis à jour et soumis à la Section des contrats du Génie construction.
- 3.3 Du matériel de surveillance du traitement de l'eau potable et des eaux usées peut être ajouté ou retiré en tout temps pendant la durée du contrat.
- 3.4 Tous les matériaux et les pièces utilisés par l'entrepreneur doivent être ceux prescrits par le fabricant du matériel.
- 3.5 Tout matériel de surveillance du traitement de l'eau potable et des eaux usées qui doit être entretenu en vertu de la portée des travaux doit être énuméré dans la liste d'inventaire ci-jointe.
- 3.6 Les services d'entretien doivent être fournis de manière à maintenir le matériel en bon état.
- 3.7 L'entretien doit être effectué au besoin et le plus rapidement possible afin de maintenir le fonctionnement continu.
- 3.8 Il incombe à l'entrepreneur de maintenir l'équipement en bon état.

- 3.9 L'entrepreneur sera escorté par le personnel de traitement des eaux de la BFC en tout temps lorsqu'il se trouvera sur les lieux de travail indiqués.

#### 4. Inventaire des transmetteurs relatifs à l'eau potable et aux eaux usées

##### Réservoir surélevé – S-160

<b>LT 315</b> – Transmetteur du niveau de la tour SIEMENS (Sitrans P), contrôle principal pour les puits
(signal de pression converti en niveau)
Numéro de modèle : 7MF-4033-1DA10-1NC6-Z      Numéro de série : N1-NN20-9355400

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI
(32 à 43,5 m) 0 à 800 kPa	4 à 20 mA	Élevé : 43,8 m Bas : 42,0 m	Oui	Aucun

<b>LT 12</b> – Transmetteur du niveau de la tour SIEMENS (Sitrans P), contrôle secondaire pour les puits
(signal de pression converti en niveau)
Numéro de modèle : 7MF-4033-1DA10-1NC6-Z      Numéro de série : N1-NN20-9355381

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI
(32 à 43,5 m) 0 à 800 kPa	4 à 20 mA	Élevé : 45,0 m Bas : 30,0 m	Oui	Aucun

Impulsions de 3 à 15 s pour le transmetteur LT 315 affichées sur la page d'alarme lorsque l'alarme retentira (mais pas dans le cas du transmetteur LT 12)

<b>FT 1</b> – Débitmètre ABB (MagMaster) pour mesurer le débit entrant d'une usine de traitement des eaux
Numéro de modèle : MF/E000000008004ER1311111      Numéro de série : 3K22/140084

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI
0 à 110 L/s	4 à 20 mA		Non	Aucun

**Le transmetteur de débit doit être retiré et nettoyé au besoin.**

**FT 2 – Débitmètre ABB (MagMaster) pour mesurer le débit sortant d'une usine de traitement des eaux**

Numéro de modèle : MF/A501310101004ER132111

Numéro de série : V/33280/2/1

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI
0 à 107 L/s	4 à 20 mA		Non	Aucun

**Le transmetteur de débit doit être retiré et nettoyé au besoin.**

**WTP CL2-1 – Analyseur de chlore 875 IC CONTROLS, appareil principal de surveillance du niveau de chlore**

Numéro de modèle :

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI
0 à 2 mg/L de Cl <sub>2</sub> libre	4 à 20 mA	Élevé : 1,5 Bas : 0,9	Pompe en marche	120 s

**WTP CL2-2 – Analyseur de chlore 875 IC CONTROLS, appareil secondaire de surveillance du niveau de chlore**

Numéro de modèle :

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI
0 à 2 mg/L de Cl <sub>2</sub> libre	4 à 20 mA	Élevé : 1,5 Bas : 0,9	Pompe en marche	120 s

**Actionneur à unité de commande de processus (PCU) Wallace & Tiernan**

Numéro de modèle : AAD8056

Numéro de série : BE-20503

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI

Solicitation No. - N° de l'invitation Solicitation No. - N° de l'invitation  
W6837-174612  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W06837-174612

File No. - N° du dossier  
TOR-6-39033

Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur  
TOR201  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME  
TOR-6-39033

		0,85 mg/L de Cl <sub>2</sub> libre	Oui	
--	--	------------------------------------	-----	--

**Réservoir nord – Bâtiment DMFC 228**

<b>LT-511 – Transmetteur du niveau du réservoir BRISTOL (signal de pression converti en niveau)</b>				
Numéro de modèle : 250815B		Numéro de série : 95A-16777		

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI
0 à 4 m	4 à 20 mA	Élevé : 3,55 m Bas : 3,0 m	Non	120 s

<b>PT 512 – Transmetteur de pression BRISTOL, pression du collecteur</b>				
Numéro de modèle : 250815B		Numéro de série : 95A-02160		

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI
0 à 1 000 kPa	4 à 20 mA	Élevé : 1 000 Bas : 300	Non	120 s

REMARQUE : Suppression du zéro à environ 3 pieds d'eau.

<b>FT 513 – Transmetteur de débit SCHLUMBERGER, recirculation</b>				
Numéro de modèle :				

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI
0 à 10 000 gal/min	4 à 20 mA		Non	

**Station de relevage des eaux usées – Bâtiment A-99**

<b>V Flow – YUMA ENVIROMENTAL (débit volumétrique)</b>				
Numéro de modèle : VM25				

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI
0 à 100 L/s	4 à 20 mA		Non	

Remarque : Entrée réelle fondée sur le volume de la chambre – Vérifier les impulsions en fonction des litres.

### **Bâtiment de chloration BP-85 du parc Blackdown**

**PT 201** – Transmetteur de pression SIEMENS (Sitrans P), contrôle principal pour les pompes de surpression du bâtiment A-265

Numéro de modèle : 7MF-4033-1EA Numéro de série : N1-N830-9346084

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI
0 à 1 200 kPa	4 à 20 mA	Bas : 10	Oui	60 s

**FT 201** – Transmetteur de débit KROHNE, contrôle principal pour les pompes de surpression du bâtiment A-265

Numéro de modèle : Numéro de série : 1FC 010 D

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI
0 à 100 L/s	4 à 20 mA	Élevé : 77	Oui	120 s

**CL1A-201A** – Analyseur de chlore 875 IC CONTROLS, appareil principal de surveillance du niveau de chlore

Numéro de modèle : A11-06-021

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI
0 à 3 mg/L de Cl <sub>2</sub> libre	4 à 20 mA	Élevé : 1,50 mg/L Bas : 0,30 mg/L	Non	120

**CL1A-201B** – Analyseur de chlore 875 IC CONTROLS, appareil secondaire de surveillance du niveau de chlore

Numéro de modèle : A11-06-021

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI
0 à 3 mg/L de Cl <sub>2</sub> libre	4 à 20 mA	Élevé : 1,50 mg/L Bas : 0,30 mg/L	Non	120

**Bâtiment BP-82 pour le contrôle des eaux usées, parc Blackdown**

**(Il s'agit d'un espace clos. Un permis est requis pour y accéder.)**

**Contacteurs de niveau – 2 ensembles de 4 contacteurs de niveau WARRICK – Vérifier leur bon fonctionnement**

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI
	Fonction marche/arrêt numérique	S.O.	Oui	

**PIT 401 – Transmetteur de pression SIEMENS, conduite de refoulement des eaux usées vers la station de traitement des eaux usées**

Numéro de modèle : 7MF433

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI
0 à 800 kPa	4 à 20 mA	S.O.	Non	

**FIT 401 – Transmetteur de débit ENDRESS + HAUSER, conduite de refoulement des eaux usées vers la station de traitement des eaux usées**

Numéro de modèle : Numéro de série : 1F456700

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI

0 à 78,5 L/s	4 à 20 mA	S.O.	Non	
--------------	-----------	------	-----	--

**LIT 401** – Transmetteur de niveau CONTEGRA, niveau des eaux usées (cellule 1) pour le contrôle du processus

Numéro de modèle : SLX-100

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI
0 à 10 psi	4 à 20 mA	S.O.	Oui	

**LIT 402** – Transmetteur de niveau CONTEGRA, niveau des eaux usées (cellule 2) pour le contrôle du processus

Numéro de modèle : SLX -100

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI
0 à 10 psi	4 à 20 mA	S.O.	Oui	

### **Station de pompage de surpression – Bâtiment A-265**

**PT 102** – Transmetteur de pression BRISTOL (pour la pression « élevée » du débit sortant)

Numéro de modèle : 2500818-230-212      Numéro de série : 98A-10796

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI
0 à 800 kPa	4 à 20 mA	Bas : 10	Oui	

**PSH-102** – UNITED ELECTRIC (interrupteur haute pression)

Numéro de modèle : 164 type H402      Numéro de série : 56109-3-164

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI



	Fonction marche/arrêt numérique		Oui	
--	---------------------------------------	--	-----	--

**Remarque : Vérifier le point de consigne supérieur de refoulement à 800 kPa.**

**PT 101** – Transmetteur de pression BRISTOL (pour la « basse » pression du débit entrant)

Numéro de modèle : 250815-230-212

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI
0 à 800 kPa	4 à 20 mA	Bas : 300	Oui	

**PSL-101** – UNITED ELECTRIC (interrupteur basse pression)

Numéro de modèle : 156 type H402 Numéro de série : 56109-3-156

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI
	Fonction marche/arrêt numérique	135 kPa	Oui	

**Usine de traitement des eaux usées O-97**

**FIT** – Transmetteur de débit MILLTRONICS (MultiRanger Plus) enregistrant des données relatives à l'effluent de l'usine

Numéro de modèle :

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI
0 à 170,9 L/s (0 à 40 cm)	4 à 20 mA	Élevé : 170	Non	120 s

**WWFM** – Enregistreur de débit BRISTOL, soit un enregistreur graphique du débit de l'usine de traitement des eaux usées

Numéro de modèle :

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI
0 à 15 000 m <sup>3</sup>	4 à 20 mA	S.O.	Non	

**Les transmetteurs de niveau sont connectés au nouveau bâtiment O-212.**

**LT n° 1** – Transmetteur de niveau SIGMA, niveau du digesteur n° 1 (est)  
Numéro de modèle : 6200 Numéro de série : 1405503-01

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI
0 à 10 m	4 à 20 mA	S.O.	Non	120 s

**LT n° 2** – Transmetteur de niveau SIGMA, niveau du digesteur n° 2 (ouest)  
Numéro de modèle : 6200 Numéro de série :

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI
0 à 10 m	4 à 20 mA	S.O.	Non	120 s

**Puits numéro 6 – Bâtiment O-178**

**PT 314** – Transmetteur de pression SIEMENS

Numéro de modèle : 7MF 4033 1010 Numéro de série : N1-NN20-935540

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI
0 à 800 kPa	4 à 20 mA	Élevé : 800 Bas : 500	Non	120 s

(réglage de la gamme de 737,5 à 800 kPa)

**LT 312** – Transmetteur de niveau DREXELBROCK (indicateur du niveau du puits)

Numéro de modèle : 508-11-34	Numéro de série :
------------------------------	-------------------

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI
0 à 60 m	4 à 20 mA	Élevé : 50 Bas : 38	Non	120 s

<b>FT 311 – Transmetteur de débit KROHNE (confirmer le décalage de l'alarme de débit)</b>
Numéro de modèle : 1FC080F      Numéro de série : A9525273

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI
0 à 200 L/s	4 à 20 mA	Élevé : 90 Bas : 40	Oui	120 s

Remarque : L'appareil se trouve dans un trou d'homme devant le stationnement du bâtiment O-144. Il s'agit d'une **entrée dans un espace clos**.

<b>PT 313 – Transmetteur de pression SIEMENS (LINK 355)</b>
Numéro de modèle : 7MF40331010-1NC6-Z

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI
0 à 700 kPa	4 à 20 mA	Élevé : 650 Bas : 300	Non	120 s

#### **Puits numéro 4 – Bâtiment E-180**

<b>LT 411 – Transmetteur de niveau DREXELBROOK</b>
Numéro de modèle : 508-11-34

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI
0 à 26 m	4 à 20 mA	Élevé : 26 Bas : 26	Non	120 s

<b>FT 412 – Transmetteur de débit SIEMENS</b>
Numéro de modèle : 7MF4433-1DA22-1NC7-7      Numéro de série : 1X-R227-9001826

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI
0 à 64 L/s	4 à 20 mA	Élevé : 60 Bas : 15		120 s

Remarque : Transmetteur de pression différentielle avec plaque à orifice KL-Flow de 8 pouces.

**PT 413 – Transmetteur de pression SIEMENS**

Numéro de modèle : 7MF4033-1DA10-1NC7-Z Numéro de série : IX-B830-9996936

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI
0 à 1 500 kPa	4 à 20 mA	Élevé : 1 350 Bas : 150		10 s

**Puits numéro 1 – Bâtiment O-41**

**LT 213 – Transmetteur de niveau DREXELBROOK (étalonné en usine)**

Numéro de modèle : 508-11-34

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI
0 à 25 m	4 à 20 mA	Élevé : 25 Faible : 0		120 s

**PT 217 – Transmetteur de pression SIEMENS**

Numéro de modèle : 7MF-4033-1DA10-1AC7-Z

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI
0 à 1 500 kPa	4 à 20 mA	Élevé : 1 000 Bas : 500		120 s

Remarque : Aucun robinet d'isolement sur l'appareil.

**FT 212 – Transmetteur de débit KROHNE (confirmer le décalage de l'alarme de débit)**

Numéro de modèle : 1FC-020-D

GAMME	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI
-------	--------	-------------------	----------	-------

D'ÉTALONNAGE				
0 à 6 000 L/min	4 à 20 mA	Élevé : 90	Faible : 60	120 s

**PT 216 – Transmetteur de pression SIEMENS (Link 21)**

Numéro de modèle : Numéro de série : 96A02162

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI
0 à 700 kPa	4 à 20 mA	Élevé : 620	Bas : 300	120 s

Remarque : L'appareil se trouve dans un trou d'homme. Il s'agit d'une **entrée dans un espace clos**.

**FT 211 – Transmetteur de débit OMEGA**

Numéro de modèle FP90-1

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI
0 à 63 L/s	4 à 20 mA	Élevé : 30	Faible : 0	120 s

**Puits numéro 2 – Bâtiment O-42**

**LT 215 – Transmetteur de niveau DREXELBROOK**

Numéro de modèle : 508-11-34

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE	DÉLAI
0 à 25 m	4 à 20 mA	Élevé : 25	Faible : 0	120 s

**Piscines intérieures – Bâtiment T-118**

**WPCT – Contrôleur de pH et de brome CHEMTROL – Pataugeoire**

Numéro de modèle : Numéro de série : 305074361

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE
	4 à 20 mA		

**HPCT** – Contrôleur de pH et de brome CHEMTROL – Spa

Numéro de modèle : Numéro de série : 303115016

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE
	4 à 20 mA		

**LTCT** – Contrôleur de pH et de brome CHEMTROL – Piscine pour longueurs

Numéro de modèle : Numéro de série : 309064186

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE
	4 à 20 mA		

**LPFM** – Transmetteur de débit GF SIGNET

Numéro de modèle : 2540 Numéro de série :

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE
	4 à 20 mA		

**WPFM** – Transmetteur de débit GF SIGNET

Numéro de modèle : 2540 Numéro de série :

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE

	4 à 20 mA		
--	-----------	--	--

**HTFM – Transmetteur de débit GF SIGNET**

Numéro de modèle : 2540    Numéro de série :

GAMME D'ÉTALONNAGE	SIGNAL	SEUIL DE L'ALARME	CONTRÔLE
	4 à 20 mA		

Les trois débitmètres GF Signet doivent être retirés et nettoyés au besoin.

**5. Références**

Tous les travaux doivent être effectués conformément aux dernières versions des ouvrages de référence suivants :

- Code canadien de l'électricité, première partie, CAN/CSA C22.1-06, et toutes les modifications locales à ce code;
- Code de sécurité électronique de l'Ontario;
- Code de l'Office de la sécurité des installations électriques de l'Ontario;
- Code national du bâtiment;
- *Loi sur la santé et la sécurité au travail* de l'Ontario;
- instructions du fabricant du matériel;
- consignes de sécurité de la BFC Borden;
- tous les ordres applicables de la BFC Borden et tous les codes et normes de l'industrie.

**5. Délais de réponse pour les services réguliers et les services d'urgence**

5.1 L'entrepreneur doit fournir un service 24 heures sur 24.

5.2 En cas d'urgence, l'entrepreneur doit, sur autorisation verbale du responsable du projet, effectuer les travaux dans un délai de quatre heures. Une autorisation de tâches sera émise aussitôt que le responsable du projet sera en mesure de le faire.

5.3 L'entrepreneur ne doit refuser aucun appel de service et doit commencer les travaux dans un délai de 24 heures après avoir été joint par le responsable du projet.

5.4 Toutes les réparations des unités visées par la portée des travaux doivent être effectuées dans les divers bâtiments où se trouvent les unités.

**6. Tâches**

6.1 Des inspections seront effectuées tous les six mois et comprendront :

- une vérification des raccordements électriques;
- une vérification du fonctionnement et de la propreté générale de l'appareil et de la zone environnante;
- le réglage, le serrage et le nettoyage de tous les composants;
- le graissage et la lubrification aux endroits requis;
- des recommandations de réparations.

## 7. Produits livrables

- 7.1 Toutes les opérations de réparation et d'installation doivent être faites de façon professionnelle conformément aux devis, aux dessins, aux directives et aux références indiquées.
- 7.2 Chaque réparation doit être vérifiée par rapport aux exigences et normes établies dans les documents de référence, et satisfaire ou dépasser ces exigences et normes; les résultats doivent être soumis au responsable du projet.
- 7.3 L'entrepreneur est responsable de tous les rapports, certificats et permis de tout le matériel régi par le présent contrat.

## 8. Progrès

Une estimation détaillée pour n'importe quelle réparation prédéterminée comme étant majeure par l'entrepreneur et le responsable du projet doit être présentée au responsable du projet pour approbation avant que toute réparation ne débute.

## 9. Autorisation des travaux

Une fois que la soumission sera acceptée, le responsable du projet communiquera avec l'entrepreneur pour lui fournir la liste des personnes autorisées à demander des services. L'entrepreneur assumera entièrement les risques associés au paiement des travaux entrepris à la demande de personnes non autorisées.

## Utilisation estimative pour l'entretien relatif au traitement de l'eau potable et des eaux usées à la BFC Borden

Pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 31 octobre 2017

- 1 Inspections d'entretien préventif (IEP) semestrielles – 12 emplacements x 2 IEP = 24
- 2 Autorisations de tâche supplémentaires au besoin et sur demande en fonction d'environ trois appels de service par année

1	Pendant les heures normales de travail (du lundi au vendredi)	_____48_____heures
---	--	--------------------



2	En dehors des heures normales de travail (du lundi au samedi)	_____ 8 ____/heures
3	Dimanche et jours fériés	_____ 8 ____/heures

3 Utilisation de matériaux Environ 7 500 \$ par année  
Les utilisations estimatives ont été fondées sur l'historique et l'utilisation prévue pour ce contrat. Il s'agit d'une estimation faite de bonne foi qui ne constitue pas une entente liant la Couronne pour ce qui est de la quantité estimée.

## Annexe B

### Base de paiement

Pour l'entretien relatif au traitement de l'eau potable et des eaux usées à la BFC Borden

Pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 31 octobre 2017

#### 1 Besoin ferme

L'entrepreneur doit effectuer l'IEP semestrielle de tout l'équipement indiqué dans la liste d'inventaire de l'énoncé des travaux.

Le prix ci-dessous est un prix de lot ferme tout compris par IEP. Le prix comprend, sans toutefois s'y limiter, l'ensemble de la main-d'œuvre, des matériaux, des outils, de l'équipement, du profit, des coûts indirects et du transport. L'entrepreneur doit effectuer deux (2) IEP par année, par site.

Article	Emplacement	Prix de lot ferme tout
---------	-------------	------------------------

		compris par IEP
1	38 Market Garden Crescent (bâtiments S-160 et S-157), bâtiment du réservoir surélevé	\$
2	13 Blackdown Road (bâtiment BP-85), bâtiment de chloration	\$
3	19 Perimeter Road (bâtiment BP-82), contrôle des eaux usées  *Remarque* <b>Entrée dans un espace clos</b>	\$
4	164 Cambrai Road (bâtiment O-97), usine de traitement des eaux usées	\$
5	228 15 <sup>th</sup> Street (bâtiment DMFC 228), réservoir nord	\$
6	48 Ensign Road (bâtiment A-265), station de pompage de surpression	\$
7	288a Lundy Lane (bâtiment A-99), station de relevage des eaux usées	\$
8	200 Cambrai Road (bâtiment O-178), puits n° 6	\$
9	184 River Road (bâtiment E-180), puits n° 4	\$
10	74 River Road (bâtiment O-41), puits n° 1	\$
11	70a River Road (bâtiment O-42), puits n° 2	\$
12	122 Ramillies Road (bâtiment T-118), piscines intérieures	\$

## 2 Besoins de travaux de réparation au moyen d'autorisations de tâche (au besoin, sur demande)

### 2.1 Appels de service

Le prix des appels de service est un prix tout inclus pour chaque personne répondant à une demande de service. Il comprendra, sans toutefois s'y limiter, l'ensemble des frais de déplacement, du profit, des coûts indirects, de la main-d'œuvre directe, des outils et de l'équipement nécessaires pour effectuer la première heure de travail productif sur place pour chaque représentant de service. Le prix d'appel de service n'est pas applicable si le représentant de service est déjà sur place quand l'entrepreneur reçoit l'autorisation de tâche. Si l'appel de service dépasse une (1) journée, aucun tarif d'appel de service additionnel ne s'appliquera.

Article	Description	Technicien	Aide
1	Pendant les heures normales de travail (du lundi au vendredi)	\$	\$
2	En dehors des heures normales de travail (du lundi au samedi)	\$	\$
3	Dimanche et jours fériés	\$	\$

### 2.2 Main-d'œuvre (autre que celle mentionnée à l'article 2.1)

Le prix pour la main-d'œuvre est un prix tout compris pour chaque personne répondant à une demande de service et comprend, sans toutefois s'y limiter : le profit, les coûts indirects, la main-d'œuvre directe, les outils et l'équipement nécessaires pour la première heure de travail productif sur place effectuée par chaque représentant de service.

Article	Description	Technicien	Aide
1	Pendant les heures normales de travail (du lundi au vendredi)	\$	\$
2	En dehors des heures normales de travail (du lundi au samedi)	\$	\$
3	Dimanche et jours fériés		

		\$	\$
--	--	----	----

### 2.3 Services d'ingénierie

#### 2.4

Résolution de problèmes et modifications de programme du système d'acquisition et de contrôle des données existant au besoin et sur demande.

\_\_\_\_\_ \$ (prix ferme tout compris)

### 2.5 Matériel et pièces de remplacement

Les pièces fournies par l'entrepreneur (à l'exception des pièces gratuites) seront au prix de revient de l'entrepreneur plus majoration de \_\_\_\_\_ %.

Prix de revient – majoration

Aux fins du présent contrat, le « prix de revient – majoration » est défini comme les dépenses engagées par un entrepreneur pour obtenir un produit ou un service fourni au gouvernement, en excluant la taxe de vente harmonisée. La majoration comprend les dépenses d'achat applicables (moins les remises), les frais de manutention interne, les dépenses générales et administratives, ainsi que le profit.

## Annexe B-1

### Base de paiement

pour

l'entretien relatif au traitement des eaux usées à la BFC Borden

Pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 31 octobre 2018

1 Besoin ferme

- Inspection d'entretien préventif (IEP) semestrielle

L'entrepreneur doit effectuer l'IEP semestrielle de tout l'équipement indiqué dans la liste d'inventaire de l'énoncé des travaux.

Le prix ci-dessous est un prix de lot ferme tout compris par IEP. Le prix comprend, sans toutefois s'y limiter, l'ensemble de la main-d'œuvre, des matériaux, des outils, de l'équipement, du profit, des coûts indirects et du transport. L'entrepreneur doit effectuer deux (2) IEP par année, par site.

Article	Emplacement	Prix de lot ferme tout compris par IEP
1	38 Market Garden Crescent (bâtiments S-160 et S-157), bâtiment du réservoir surélevé	\$
2	13 Blackdown Road (bâtiment BP-85), bâtiment de chloration	\$
3	19 Perimeter Road (bâtiment BP-82), contrôle des eaux usées  *Remarque* <b>Entrée dans un espace clos</b>	\$
4	164 Cambrai Road (bâtiment O-97), usine de traitement des eaux usées	\$
5	228 15 <sup>th</sup> Street (bâtiment DMFC 228), réservoir nord	\$
6	48 Ensign Road (bâtiment A-265), station de pompage de surpression	\$
7	288a Lundy Lane (bâtiment A-99), station de relevage des eaux usées	\$
8	200 Cambrai Road (bâtiment O-178), puits n° 6	\$
9	184 River Road (bâtiment E-180), puits n° 4	\$
10	74 River Road (bâtiment O-41), puits n° 1	\$

		\$
11	70a River Road (bâtiment O-42), puits n° 2	\$
12	122 Ramillies Road (bâtiment T-118), piscines intérieures	\$

## 2 Besoins de travaux de réparation au moyen d'autorisations de tâche (au besoin, sur demande)

### 2.1 Appels de service

Le prix des appels de service est un prix tout inclus pour chaque personne répondant à une demande de service. Il comprendra, sans toutefois s'y limiter, l'ensemble des frais de déplacement, du profit, des coûts indirects, de la main-d'œuvre directe, des outils et de l'équipement nécessaires pour effectuer la première heure de travail productif sur place pour chaque représentant de service. Le prix d'appel de service n'est pas applicable si le représentant de service est déjà sur place quand l'entrepreneur reçoit l'autorisation de tâche. Si l'appel de service dépasse une (1) journée, aucun tarif d'appel de service additionnel ne s'appliquera.

Article	Description	Technicien	Aide
1	Pendant les heures normales de travail (du lundi au vendredi)	\$	\$
2	En dehors des heures normales de travail (du lundi au samedi)	\$	\$
3	Dimanche et jours fériés	\$	\$

### 2.2 Main-d'œuvre (autre que celle mentionnée à l'article 2.1)

Le prix pour la main-d'œuvre est un prix tout compris pour chaque personne répondant à une demande de service et comprend, sans toutefois s'y limiter : le profit, les coûts indirects, la main-d'œuvre directe, les outils et l'équipement nécessaires pour la première heure de travail productif sur place effectuée par chaque représentant de service.

Article	Description	Technicien	Aide
---------	-------------	------------	------

1	Pendant les heures normales de travail (du lundi au vendredi)	\$	\$
2	En dehors des heures normales de travail (du lundi au samedi)	\$	\$
3	Dimanche et jours fériés	\$	\$

### 2.3 Services d'ingénierie

Résolution de problèmes et modifications de programme du système d'acquisition et de contrôle des données existant au besoin et sur demande.

\_\_\_\_\_ \$ (prix ferme tout compris)

### 2.4 Matériel et pièces de remplacement

Les pièces fournies par l'entrepreneur (à l'exception des pièces gratuites) seront au prix de revient de l'entrepreneur plus majoration de \_\_\_\_\_ %.

Prix de revient – majoration

Aux fins du présent contrat, le « prix de revient – majoration » est défini comme les dépenses engagées par un entrepreneur pour obtenir un produit ou un service fourni au gouvernement, en excluant la taxe de vente harmonisée. La majoration comprend les dépenses d'achat applicables (moins les remises), les frais de manutention interne, les dépenses générales et administratives, ainsi que le profit.

## Annexe B-2

## Base de paiement

pour

l'entretien relatif au traitement des eaux usées à la BFC Borden

Pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 octobre 2019

- 1 Besoin ferme
  - Inspection d'entretien préventif (IEP) semestrielle  
L'entrepreneur doit effectuer l'IEP semestrielle de tout l'équipement indiqué dans la liste d'inventaire de l'énoncé des travaux.

Le prix ci-dessous est un prix de lot ferme tout compris par IEP. Le prix comprend, sans toutefois s'y limiter, l'ensemble de la main-d'œuvre, des matériaux, des outils, de l'équipement, du profit, des coûts indirects et du transport. L'entrepreneur doit effectuer deux (2) IEP par année, par site.

Article	Emplacement	Prix de lot ferme tout compris par IEP
1	38 Market Garden Crescent (bâtiments S-160 et S-157), bâtiment du réservoir surélevé	\$
2	13 Blackdown Road (bâtiment BP-85), bâtiment de chloration	\$
3	19 Perimeter Road (bâtiment BP-82), contrôle des eaux usées  *Remarque* <b>Entrée dans un espace clos</b>	\$
4	164 Cambrai Road (bâtiment O-97), usine de traitement des eaux usées	\$
5	228 15 <sup>th</sup> Street (bâtiment DMFC 228), réservoir nord	\$
6	48 Ensign Road (bâtiment A-265), station de pompage de surpression	\$



7	288a Lundy Lane (bâtiment A-99), station de relevage des eaux usées	\$
8	200 Cambrai Road (bâtiment O-178), puits n° 6	\$
9	184 River Road (bâtiment E-180), puits n° 4	\$
10	74 River Road (bâtiment O-41), puits n° 1	\$
11	70a River Road (bâtiment O-42), puits n° 2	\$
12	122 Ramillies Road (bâtiment T-118), piscines intérieures	\$

## 2 Besoins de travaux de réparation au moyen d'autorisations de tâche (au besoin, sur demande)

### 2.1 Appels de service

Le prix des appels de service est un prix tout inclus pour chaque personne répondant à une demande de service. Il comprendra, sans toutefois s'y limiter, l'ensemble des frais de déplacement, du profit, des coûts indirects, de la main-d'œuvre directe, des outils et de l'équipement nécessaires pour effectuer la première heure de travail productif sur place pour chaque représentant de service. Le prix d'appel de service n'est pas applicable si le représentant de service est déjà sur place quand l'entrepreneur reçoit l'autorisation de tâche. Si l'appel de service dépasse une (1) journée, aucun tarif d'appel de service additionnel ne s'appliquera.

Article	Description	Technicien	Aide
1	Pendant les heures normales de travail (du lundi au vendredi)	\$	\$
2	En dehors des heures normales de travail (du lundi au samedi)	\$	\$
3	Dimanche et jours fériés	\$	\$

## 2.2 Main-d'œuvre (autre que celle mentionnée à l'article 2.1)

Le prix pour la main-d'œuvre est un prix tout compris pour chaque personne répondant à une demande de service et comprend, sans toutefois s'y limiter : le profit, les coûts indirects, la main-d'œuvre directe, les outils et l'équipement nécessaires pour la première heure de travail productif sur place effectuée par chaque représentant de service.

Article	Description	Technicien	Aide
1	Pendant les heures normales de travail (du lundi au vendredi)	\$	\$
2	En dehors des heures normales de travail (du lundi au samedi)	\$	\$
3	Dimanche et jours fériés	\$	\$

## 2.3 Services d'ingénierie

Résolution de problèmes et modifications de programme du système d'acquisition et de contrôle des données existant au besoin et sur demande.

\_\_\_\_\_ \$ (prix ferme tout compris)

## 2.4 Matériel et pièces de remplacement

Les pièces fournies par l'entrepreneur (à l'exception des pièces gratuites) seront au prix de revient de l'entrepreneur plus majoration de \_\_\_\_\_ %.

Prix de revient – majoration

Aux fins du présent contrat, le « prix de revient – majoration » est défini comme les dépenses engagées par un entrepreneur pour obtenir un produit ou un service fourni au gouvernement, en excluant la taxe de vente harmonisée. La majoration comprend les dépenses d'achat applicables (moins les remises), les frais de manutention interne, les dépenses générales et administratives, ainsi que le profit.

## Annexe B-3

## Base de paiement

pour

l'entretien relatif au traitement des eaux usées à la BFC Borden

Pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 31 octobre 2020

- 1 Besoin ferme
  - Inspection d'entretien préventif (IEP) semestrielle  
L'entrepreneur doit effectuer l'IEP semestrielle de tout l'équipement indiqué dans la liste d'inventaire de l'énoncé des travaux.

Le prix ci-dessous est un prix de lot ferme tout compris par IEP. Le prix comprend, sans toutefois s'y limiter, l'ensemble de la main-d'œuvre, des matériaux, des outils, de l'équipement, du profit, des coûts indirects et du transport. L'entrepreneur doit effectuer deux (2) IEP par année, par site.

Article	Emplacement	Prix de lot ferme tout compris par IEP
1	38 Market Garden Crescent (bâtiments S-160 et S-157), bâtiment du réservoir surélevé	\$
2	13 Blackdown Road (bâtiment BP-85), bâtiment de chloration	\$
3	19 Perimeter Road (bâtiment BP-82), contrôle des eaux usées  *Remarque* <b>Entrée dans un espace clos</b>	\$
4	164 Cambrai Road (bâtiment O-97), usine de traitement des eaux usées	\$
5	228 15 <sup>th</sup> Street (bâtiment DMFC 228), réservoir nord	

		\$
6	48 Ensign Road (bâtiment A-265), station de pompage de surpression	\$
7	288a Lundy Lane (bâtiment A-99), station de relevage des eaux usées	\$
8	200 Cambrai Road (bâtiment O-178), puits n° 6	\$
9	184 River Road (bâtiment E-180), puits n° 4	\$
10	74 River Road (bâtiment O-41), puits n° 1	\$
11	70a River Road (bâtiment O-42), puits n° 2	\$
12	122 Ramillies Road (bâtiment T-118), piscines intérieures	\$

## 2 Besoins de travaux de réparation au moyen d'autorisations de tâche (au besoin, sur demande)

### 2.1 Appels de service

Le prix des appels de service est un prix tout inclus pour chaque personne répondant à une demande de service. Il comprendra, sans toutefois s'y limiter, l'ensemble des frais de déplacement, du profit, des coûts indirects, de la main-d'œuvre directe, des outils et de l'équipement nécessaires pour effectuer la première heure de travail productif sur place pour chaque représentant de service. Le prix d'appel de service n'est pas applicable si le représentant de service est déjà sur place quand l'entrepreneur reçoit l'autorisation de tâche. Si l'appel de service dépasse une (1) journée, aucun tarif d'appel de service additionnel ne s'appliquera.

Article	Description	Technicien	Aide
1	Pendant les heures normales de travail (du lundi au vendredi)	\$	\$
2	En dehors des heures normales de travail		

	(du lundi au samedi)	\$	\$
3	Dimanche et jours fériés	\$	\$

## 2.2 Main-d'œuvre (autre que celle mentionnée à l'article 2.1)

Le prix pour la main-d'œuvre est un prix tout compris pour chaque personne répondant à une demande de service et comprend, sans toutefois s'y limiter : le profit, les coûts indirects, la main-d'œuvre directe, les outils et l'équipement nécessaires pour la première heure de travail productif sur place effectuée par chaque représentant de service.

Article	Description	Technicien	Aide
1	Pendant les heures normales de travail (du lundi au vendredi)	\$	\$
2	En dehors des heures normales de travail (du lundi au samedi)	\$	\$
3	Dimanche et jours fériés	\$	\$

## 2.3 Services d'ingénierie

Résolution de problèmes et modifications de programme du système d'acquisition et de contrôle des données existant au besoin et sur demande.

\_\_\_\_\_ \$ (prix ferme tout compris)

## 2.4 Matériel et pièces de remplacement

Les pièces fournies par l'entrepreneur (à l'exception des pièces gratuites) seront au prix de revient de l'entrepreneur plus majoration de \_\_\_\_\_ %.

Prix de revient – majoration

Aux fins du présent contrat, le « prix de revient – majoration » est défini comme les dépenses engagées par un entrepreneur pour obtenir un produit ou un service fourni au gouvernement, en excluant la taxe de vente harmonisée. La majoration comprend les dépenses d'achat applicables (moins les remises), les frais de manutention interne, les dépenses générales et administratives, ainsi que le profit.

## Annexe B-4

### Base de paiement

pour

l'entretien relatif au traitement des eaux usées à la BFC Borden

Pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 31 octobre 2021

- 1 Besoin ferme
  - Inspection d'entretien préventif (IEP) semestrielle  
L'entrepreneur doit effectuer l'IEP semestrielle de tout l'équipement indiqué dans la liste d'inventaire de l'énoncé des travaux.

Le prix ci-dessous est un prix de lot ferme tout compris par IEP. Le prix comprend, sans toutefois s'y limiter, l'ensemble de la main-d'œuvre, des matériaux, des outils, de l'équipement, du profit, des coûts indirects et du transport. L'entrepreneur doit effectuer deux (2) IEP par année, par site.

Article	Emplacement	Prix de lot ferme tout compris par IEP
1	38 Market Garden Crescent (bâtiments S-160 et S-157), bâtiment du réservoir surélevé	\$
2	13 Blackdown Road (bâtiment BP-85), bâtiment de chloration	\$
3	19 Perimeter Road (bâtiment BP-82), contrôle des eaux usées  *Remarque* <b>Entrée dans un espace clos</b>	\$

4	164 Cambrai Road (bâtiment O-97), usine de traitement des eaux usées	\$
5	228 15 <sup>th</sup> Street (bâtiment DMFC 228), réservoir nord	\$
6	48 Ensign Road (bâtiment A-265), station de pompage de surpression	\$
7	288a Lundy Lane (bâtiment A-99), station de relevage des eaux usées	\$
8	200 Cambrai Road (bâtiment O-178), puits n° 6	\$
9	184 River Road (bâtiment E-180), puits n° 4	\$
10	74 River Road (bâtiment O-41), puits n° 1	\$
11	70a River Road (bâtiment O-42), puits n° 2	\$
12	122 Ramillies Road (bâtiment T-118), piscines intérieures	\$

## 2 Besoins de travaux de réparation au moyen d'autorisations de tâche (au besoin, sur demande)

### 2.1 Appels de service

Le prix des appels de service est un prix tout inclus pour chaque personne répondant à une demande de service. Il comprendra, sans toutefois s'y limiter, l'ensemble des frais de déplacement, du profit, des coûts indirects, de la main-d'œuvre directe, des outils et de l'équipement nécessaires pour effectuer la première heure de travail productif sur place pour chaque représentant de service. Le prix d'appel de service n'est pas applicable si le représentant de service est déjà sur place quand l'entrepreneur reçoit l'autorisation de tâche. Si l'appel de service dépasse une (1) journée, aucun tarif d'appel de service additionnel ne s'appliquera.

Article	Description	Technicien	Aide
1	Pendant les heures normales de travail (du lundi au vendredi)	\$	\$
2	En dehors des heures normales de travail (du lundi au samedi)	\$	\$
3	Dimanche et jours fériés	\$	\$

## 2.2 Main-d'œuvre (autre que celle mentionnée à l'article 2.1)

Le prix pour la main-d'œuvre est un prix tout compris pour chaque personne répondant à une demande de service et comprend, sans toutefois s'y limiter : le profit, les coûts indirects, la main-d'œuvre directe, les outils et l'équipement nécessaires pour la première heure de travail productif sur place effectuée par chaque représentant de service.

Article	Description	Technicien	Aide
1	Pendant les heures normales de travail (du lundi au vendredi)	\$	\$
2	En dehors des heures normales de travail (du lundi au samedi)	\$	\$
3	Dimanche et jours fériés	\$	\$

## 2.3 Services d'ingénierie

Résolution de problèmes et modifications de programme du système d'acquisition et de contrôle des données existant au besoin et sur demande.

\_\_\_\_\_ \$ (prix ferme tout compris)

## 2.4 Matériel et pièces de remplacement

Les pièces fournies par l'entrepreneur (à l'exception des pièces gratuites) seront au prix de revient de l'entrepreneur plus majoration de \_\_\_\_\_ %.

Prix de revient – majoration



Solicitation No. - N° de l'invitation Solicitation No. - N° de l'invitation  
W6837-174612

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W06837-174612

File No. - N° du dossier  
TOR-6-39033

Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur  
TOR201  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME  
TOR-6-39033

Aux fins du présent contrat, le « prix de revient – majoration » est défini comme les dépenses engagées par un entrepreneur pour obtenir un produit ou un service fourni au gouvernement, en excluant la taxe de vente harmonisée. La majoration comprend les dépenses d'achat applicables (moins les remises), les frais de manutention interne, les dépenses générales et administratives, ainsi que le profit.

#### **ANNEXE « C »**

##### **LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ**

(Insérer s'il y a lieu)

#### **ANNEXE « D » EVALUATION DU PRIX**

(Insérer s'il y a lieu)

#### **ANNEXE « E » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS**

#### **INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;

Solicitation No. - N° de l'invitation Solicitation No. - N° de l'invitation  
W6837-174612

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W06837-174612

File No. - N° du dossier  
TOR-6-39033

Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur  
TOR201  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME  
TOR-6-39033

- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)



**PROTECTOR INFORMATION (PROTECTOR)**  
 9. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets?  
 Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens protégés et/ou classifiés?  
 No / Non  Yes / Oui

10. Will the supplier require access to security sensitive information or assets?  
 Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens sensibles de nature sécuritaire?  
 No / Non  Yes / Oui

11. Short Title of material / Titre abrégé du matériel:  
 Document Number / Numéro du document:  
 12. Document Number / Numéro du document:  
 13. If a security review is required, what is the security classification of the information?  
 Si une vérification de sécurité est requise, quelle est la classification de sécurité de l'information?

14. RELIABILITY STATUS / STATUT DE FIABILITE
- |  |  |                                      |  |
|--|--|--------------------------------------|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS | <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL      | <input type="checkbox"/> SECRET      | <input type="checkbox"/> TOP SECRET        |
| <input type="checkbox"/> CORE DE FIABILITE             | <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL      | <input type="checkbox"/> SECRET      | <input type="checkbox"/> TOP SECRET        |
| <input type="checkbox"/> TOP SECRET - SENSIT           | <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL | <input type="checkbox"/> NATO SECRET | <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET |
| <input type="checkbox"/> TOP SECRET - SENSIT           | <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL | <input type="checkbox"/> NATO SECRET | <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET |
| <input type="checkbox"/> TOP SECRET - SENSIT           | <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL | <input type="checkbox"/> NATO SECRET | <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET |
15. Special comments / Commentaires spéciaux:

NOTE: If multiple levels of material are identified, a Security Classification Code must be provided.  
 REMARQUE: Si plusieurs niveaux de matériel sont identifiés, un code de classification de sécurité doit être fourni.  
 Do personal data submission activities occur as part of the project?  
 Des activités de soumission de données personnelles ont-elles lieu dans le cadre du projet?  
 No / Non  Yes / Oui

16. Will the supplier be required to provide and/or receive information or assets on the site or premises?  
 Le fournisseur aura-t-il besoin de fournir et/ou recevoir de l'information ou des biens sur le site ou les locaux?  
 No / Non  Yes / Oui

17. Will the supplier be required to adapt and/or receive information or assets?  
 Le fournisseur aura-t-il besoin de modifier et/ou recevoir de l'information ou des biens?  
 No / Non  Yes / Oui

18. Will the supplier be required to adapt and/or receive information or assets?  
 Le fournisseur aura-t-il besoin de modifier et/ou recevoir de l'information ou des biens?  
 No / Non  Yes / Oui

19. Will the supplier be required to adapt and/or receive information or assets?  
 Le fournisseur aura-t-il besoin de modifier et/ou recevoir de l'information ou des biens?  
 No / Non  Yes / Oui

20. Will the supplier be required to adapt and/or receive information or assets?  
 Le fournisseur aura-t-il besoin de modifier et/ou recevoir de l'information ou des biens?  
 No / Non  Yes / Oui

21. Will the supplier be required to adapt and/or receive information or assets?  
 Le fournisseur aura-t-il besoin de modifier et/ou recevoir de l'information ou des biens?  
 No / Non  Yes / Oui

22. Will the supplier be required to adapt and/or receive information or assets?  
 Le fournisseur aura-t-il besoin de modifier et/ou recevoir de l'information ou des biens?  
 No / Non  Yes / Oui

23. Will the supplier be required to adapt and/or receive information or assets?  
 Le fournisseur aura-t-il besoin de modifier et/ou recevoir de l'information ou des biens?  
 No / Non  Yes / Oui

24. Will the supplier be required to adapt and/or receive information or assets?  
 Le fournisseur aura-t-il besoin de modifier et/ou recevoir de l'information ou des biens?  
 No / Non  Yes / Oui

25. Will the supplier be required to adapt and/or receive information or assets?  
 Le fournisseur aura-t-il besoin de modifier et/ou recevoir de l'information ou des biens?  
 No / Non  Yes / Oui

26. Will the supplier be required to adapt and/or receive information or assets?  
 Le fournisseur aura-t-il besoin de modifier et/ou recevoir de l'information ou des biens?  
 No / Non  Yes / Oui

27. Will the supplier be required to adapt and/or receive information or assets?  
 Le fournisseur aura-t-il besoin de modifier et/ou recevoir de l'information ou des biens?  
 No / Non  Yes / Oui

28. Will the supplier be required to adapt and/or receive information or assets?  
 Le fournisseur aura-t-il besoin de modifier et/ou recevoir de l'information ou des biens?  
 No / Non  Yes / Oui

29. Will the supplier be required to adapt and/or receive information or assets?  
 Le fournisseur aura-t-il besoin de modifier et/ou recevoir de l'information ou des biens?  
 No / Non  Yes / Oui

30. Will the supplier be required to adapt and/or receive information or assets?  
 Le fournisseur aura-t-il besoin de modifier et/ou recevoir de l'information ou des biens?  
 No / Non  Yes / Oui

31. Will the supplier be required to adapt and/or receive information or assets?  
 Le fournisseur aura-t-il besoin de modifier et/ou recevoir de l'information ou des biens?  
 No / Non  Yes / Oui

32. Will the supplier be required to adapt and/or receive information or assets?  
 Le fournisseur aura-t-il besoin de modifier et/ou recevoir de l'information ou des biens?  
 No / Non  Yes / Oui

33. Will the supplier be required to adapt and/or receive information or assets?  
 Le fournisseur aura-t-il besoin de modifier et/ou recevoir de l'information ou des biens?  
 No / Non  Yes / Oui

34. Will the supplier be required to adapt and/or receive information or assets?  
 Le fournisseur aura-t-il besoin de modifier et/ou recevoir de l'information ou des biens?  
 No / Non  Yes / Oui

35. Will the supplier be required to adapt and/or receive information or assets?  
 Le fournisseur aura-t-il besoin de modifier et/ou recevoir de l'information ou des biens?  
 No / Non  Yes / Oui

**PART C - CONFIDENTIAL DATA SUMMARY**  
 For cases completed the form manually use the summary chart below to indicate the categorization and level of sensitivity required for disclosure. Use the checkboxes to indicate the presence of the information. The checkboxes are to be used to indicate the presence of the information. For cases completed the form electronically the summary chart is automatically populated by your response to previous questions. For cases completed the form electronically the summary chart is automatically populated by your response to previous questions. The checkboxes are to be used to indicate the presence of the information. For cases completed the form electronically the summary chart is automatically populated by your response to previous questions. The checkboxes are to be used to indicate the presence of the information.

**SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF**

Category / Catégorie	PROTECTED INFORMATION / INFORMATION PROTÉGÉE			CLASSIFIED INFORMATION / INFORMATION CLASSIFIÉE			SPECIAL ACCESS INFORMATION / INFORMATION À ACCÈS SPÉCIAL			OTHER INFORMATION / AUTRES RENSEIGNEMENTS		
	A	B	C	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET / SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET / SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET / SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET
1. Is the information in this document... / L'information contenue dans ce document...												
2. Is the information in this document... / L'information contenue dans ce document...												
3. Is the information in this document... / L'information contenue dans ce document...												
4. Is the information in this document... / L'information contenue dans ce document...												
5. Is the information in this document... / L'information contenue dans ce document...												
6. Is the information in this document... / L'information contenue dans ce document...												
7. Is the information in this document... / L'information contenue dans ce document...												
8. Is the information in this document... / L'information contenue dans ce document...												
9. Is the information in this document... / L'information contenue dans ce document...												
10. Is the information in this document... / L'information contenue dans ce document...												
11. Is the information in this document... / L'information contenue dans ce document...												
12. Is the information in this document... / L'information contenue dans ce document...												
13. Is the information in this document... / L'information contenue dans ce document...												
14. Is the information in this document... / L'information contenue dans ce document...												

12. Is the description of the work carried out by the... / La description de l'ouvrage...  
 If Yes, classify this form by attaching the top and bottom in the area entitled "Security Classification".  
 Si Oui, classifiez ce formulaire en attachant le haut et le bas dans la zone intitulée "Classification de sécurité".

13. Is the information associated with the... / L'information associée à la...  
 If Yes, classify this form by attaching the top and bottom in the area entitled "Security Classification".  
 Si Oui, classifiez ce formulaire en attachant le haut et le bas dans la zone intitulée "Classification de sécurité".

14. Is the information associated with the... / L'information associée à la...  
 If Yes, classify this form by attaching the top and bottom in the area entitled "Security Classification".  
 Si Oui, classifiez ce formulaire en attachant le haut et le bas dans la zone intitulée "Classification de sécurité".

Control Number / Numéro de contrôle  
 W6854-2017-41612  
 Security Classification / Classification de sécurité  
 UNCLASSIFIED

**PAIHO (AUTHORISATION ÉMISE D'ADDITIONNELS)**  
 1. Organization / Organisation  
 2. Project Authority / Charge de projet de l'organisation  
 Name (only - Non (en lettres majuscules))

13a. Title / Titre  
 13b. Title / Titre  
 13c. Title / Titre

14. Department / Département  
 15. Position / Poste

16. Signature / Signature  
 17. Date / Date

18. Signature / Signature  
 19. Date / Date

20. Signature / Signature  
 21. Date / Date

22. Signature / Signature  
 23. Date / Date

24. Signature / Signature  
 25. Date / Date

26. Signature / Signature  
 27. Date / Date

28. Signature / Signature  
 29. Date / Date

30. Signature / Signature  
 31. Date / Date

32. Signature / Signature  
 33. Date / Date

34. Signature / Signature  
 35. Date / Date

36. Signature / Signature  
 37. Date / Date

38. Signature / Signature  
 39. Date / Date

40. Signature / Signature  
 41. Date / Date

42. Signature / Signature  
 43. Date / Date

44. Signature / Signature  
 45. Date / Date

46. Signature / Signature  
 47. Date / Date

48. Signature / Signature  
 49. Date / Date

50. Signature / Signature  
 51. Date / Date

52. Signature / Signature  
 53. Date / Date

54. Signature / Signature  
 55. Date / Date

56. Signature / Signature  
 57. Date / Date

58. Signature / Signature  
 59. Date / Date

60. Signature / Signature  
 61. Date / Date

62. Signature / Signature  
 63. Date / Date

64. Signature / Signature  
 65. Date / Date

66. Signature / Signature  
 67. Date / Date

68. Signature / Signature  
 69. Date / Date

70. Signature / Signature  
 71. Date / Date

72. Signature / Signature  
 73. Date / Date

74. Signature / Signature  
 75. Date / Date

76. Signature / Signature  
 77. Date / Date

78. Signature / Signature  
 79. Date / Date

80. Signature / Signature  
 81. Date / Date

82. Signature / Signature  
 83. Date / Date

84. Signature / Signature  
 85. Date / Date

86. Signature / Signature  
 87. Date / Date

88. Signature / Signature  
 89. Date / Date

90. Signature / Signature  
 91. Date / Date

783507706-1012004/12

Security Classification / Classification de sécurité  
 UNCLASSIFIED

Canada

Maria Mendez  
 Contract Security Officer / Contract Security Officer  
 Maria Mendez  
 783507706-1012004/12